

2023-6666
2024-05-07



Contenant

GROUPE	5	FONGICIDE
--------	---	-----------

Fongicide Priwen 500 EC

Pour la suppression du blanc dans le raisin de cuve.

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF : Spiroxamine.....500 g/L

N° D'HOMOLOGATION 31959 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT - POISON

IRRITANT SÉVÈRE POUR LES YEUX ET POUR LA PEAU

SENSIBILISANT POTENTIEL POUR LA PEAU



LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT D'UTILISER

PROTÉGER DU GEL

CONTENU NET : 500 mL à 1 000 L

Bayer CropScience Inc.
#200-160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, AB T2C 3G3

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

En cas de déversement, d'empoisonnement, d'incendie ou d'autres urgences, composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Priwen 500 EC contient de la spiroxamine, un fongicide qui supprime efficacement le blanc dans le raisin de cuve.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou fatal en cas d'ingestion. Nocif en cas d'inhalation. Éviter d'inhaler ou de respirer les poussières de pulvérisation. Irritant sévère pour les yeux. **ÉVITER** tout contact avec les yeux. Cause des irritations de la peau et de la muqueuse. **ÉVITER** tout contact avec la peau. Sensibilisant potentiel pour la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements des préposés à l'application séparément des autres vêtements.

Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans la zone traitée durant l'application.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes et des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations (à moins d'indication contraire ci-dessous). De plus, porter un chapeau résistant aux produits chimiques pendant l'utilisation d'un pulvérisateur pneumatique en cabine ouverte. Les casques de protection résistant aux produits chimiques acceptables sont notamment les chapeaux de type So'Wester, les chapeaux imperméables à larges bords, et les capuchons offrant une protection suffisante de la nuque. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder

ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENESIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n'existe pas d'antidote en cas d'ingestion de ce produit. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

Toxique pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE :

Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer le produit uniquement dans son contenant original, dans un endroit frais et sec et éviter la chaleur excessive. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION :

POUR LES CONTENANTS NON RETOURNABLES :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant vide inutilisable.

4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

POUR LES CONTENANTS RECYLABLES :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore, auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ATTENTION : S'assurer d'ajuster le taux d'application non dilué en fonction du volume d'eau ajouté, afin de compenser pour la dilution du produit suite à l'ajout des rinçures.

POUR LES CONTENANTS RETOURNABLES :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

POUR LES CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AVEC :

Bayer CropScience Inc.
#200-160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, AB T2C 3G3

Priwen 500 EC est une marque déposée de Bayer CropScience.



Livret

GROUPE 5 FONGICIDE

Fongicide Priwen 500 EC

Pour la suppression du blanc dans le raisin de cuve.

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF : Spiroxamine.....500 g/L

N° D'HOMOLOGATION 31959 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT - POISON

IRRITANT SÉVÈRE POUR LES YEUX ET POUR LA PEAU

SENSIBILISANT POTENTIEL POUR LA PEAU



LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT D'UTILISER

PROTÉGER DU GEL

CONTENU NET : 500 mL à 1 000 L

Bayer CropScience Inc.
#200-160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, AB T2C 3G3

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

En cas de déversement, d'empoisonnement, d'incendie ou d'autres urgences, composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

Table des matières :		Section numéro :
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	Avis	1
	Le produit	2
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	Précautions, vêtements et équipement protecteurs	3
	Premiers soins et renseignements toxicologiques	4
	Mises en garde environnementales et renseignements	5
	Entreposage	6
	Élimination	7
MODE D'EMPLOI	Données sur l'application et précautions	8
	Culture, maladie, dose, période d'application	9
	Délais d'attente avant la récolte	10
	Instructions de mélange	11
	Recommandations sur la gestion de la résistance	12

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AVEC :

Bayer CropScience Inc.
#200-160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, AB T2C 3G3

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

SECTION 1 – AVIS

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

SECTION 2 – LE PRODUIT

Priwen 500 EC contient de la spiroxamine, un fongicide qui supprime efficacement le blanc dans le raisin de cuve.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

SECTION 3 - PRÉCAUTIONS, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou fatal en cas d'ingestion. Nocif en cas d'inhalation. Éviter d'inhaler ou de respirer les poussières de pulvérisation. Irritant sévère pour les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux. Cause des irritations de la peau et de la muqueuse. ÉVITER tout contact avec la peau. Sensibilisant potentiel pour la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements des préposés à l'application séparément des autres vêtements.

Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans la zone traitée durant l'application.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes et des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou

écran facial) pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations (à moins d'indication contraire ci-dessous). De plus, porter un chapeau résistant aux produits chimiques pendant l'utilisation d'un pulvérisateur pneumatique en cabine ouverte. Les casques de protection résistant aux produits chimiques acceptables sont notamment les chapeaux de type So'Wester, les chapeaux imperméables à larges bords, et les capuchons offrant une protection suffisante de la nuque. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

DÉLAI DE SÉCURITÉ

Ne pas retourner sur les lieux du traitement ni permettre à des travailleurs de le faire durant les délais de sécurité (DS) précisé dans le tableau suivant :

Activité effectuée après l'application du produit	DS
Transplantation, dépistage, émondage manuel, désherbage manuel, propagation, gestion des oiseaux, réparations des treillis, et toutes autres activités	12 heures
Irrigation installée à la main	3 jours
Palissage/tuteurage, effeuillage	17 jours

SECTION 4 – PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENESIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n'existe pas d'antidote en cas d'ingestion de ce produit. Traiter selon les symptômes.

SECTION 5 – MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES ET RENSEIGNEMENTS

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

Toxique pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

SECTION 6 – ENTREPOSAGE

Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer le produit uniquement dans son contenant original, dans un endroit frais et sec et éviter la chaleur excessive. Garder le contenant fermé.

SECTION 7 – ÉLIMINATION

POUR LES CONTENANTS NON RETOURNABLES :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

POUR LES CONTENANTS RECYLABLES :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son

détaillant ou encore, auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ATTENTION : S'assurer d'ajuster le taux d'application non dilué en fonction du volume d'eau ajouté, afin de compenser pour la dilution du produit suite à l'ajout des rinçures.

POUR LES CONTENANTS RETOURNABLES :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

POUR LES CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

SECTION 8 – DONNÉES SUR L'APPLICATION ET PRÉCAUTIONS

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, ne pas l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

Ne pas contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

NE PAS appliquer aux raisins de table en raison de la possibilité d'effets superficiels indésirables.

Ne pas appliquer avec un adjuvant.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure à la taille moyenne de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm au moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application pneumatique : NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. NE PAS diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plantes à traiter. Mettre hors service les buses dirigées vers l'extérieur en bout de rang ou dans les rangs extérieurs. NE PAS appliquer si la vitesse du vent excède 16 km/heure sur le site du traitement, tel que mesuré à l'extérieur de la zone traitée, du côté exposé au vent.

Mélanges en cuve :

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Bayer CropScience Inc. au 1-888-283-6847 ou www.cropscience.bayer.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Bayer CropScience Inc. n'a pas complètement évalué le rendement (efficacité) du produit et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) pour l'ensemble des mélanges en réservoir possibles, des conditions environnementales ou des variétés végétales. Les mélanges en réservoir qui ne figurent pas spécifiquement sur la présente étiquette doivent faire l'objet d'un essai sur une petite zone, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer qu'ils se prêtent à une application généralisée.

Effectuer un essai de floculation pour déterminer la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits.

Zones tampons :

Les méthodes ou équipements de pulvérisation suivants NE nécessitent PAS de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats d'eau douce vulnérables (par ex. les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (mètres) requise pour la protection de:			
			Habitat d'eau douce d'une profondeur de:		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de:	
			Moins de 1 mètre	Plus de 1 mètre	Moins de 1 mètre	Plus de 1 mètre
Pulvérisateur agricole	Raisins de cuve		5	1	4	2
Applicateur pneumatique	Raisins de cuve	Début de la croissance	40	10	35	25
		Fin de la croissance	30	5	25	15

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en réservoir, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

La zone tampon de ce produit peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant le calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

SECTION 9 – CULTURE, MALADIE, DOSE, PÉRIODE D'APPLICATION

RAISIN DE CUVE		
Maladie	Dose mL/ha	Données d'utilisation
Blanc (<i>Uncinula necator</i>)	400 à 600	Utiliser Priwen 500 EC pour obtenir environ 14 jours de protection dans le cadre d'un programme de traitements préventifs. Priwen 500 EC peut être appliqué n'importe quand entre l'apparition des nouvelles pousses et 35 jours avant la récolte.

	<p>Prévoir 14 jours entre les applications. Utiliser la dose la plus élevée lorsque les conditions sont favorables au développement d'une forte pression de maladie ou dans les vignobles avec une histoire de forte pression de maladie. Ne pas appliquer plus de 1,2 L d'Priwen 500 EC par hectare par saison. Appliquer dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète des vignes et des fruits. D'autres fongicides homologués pour la suppression du blanc dans le raisin doivent être utilisés, au besoin, conjointement avec Priwen 500 EC, afin d'obtenir une suppression du blanc pendant toute la saison.</p> <p>NE PAS appliquer aux raisins de table en raison de la possibilité d'effets superficiels indésirables.</p>
--	--

SECTION 10 – DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE

Ne pas appliquer dans les 35 jours précédant la récolte du raisin de cuve.

SECTION 11 – INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

Priwen 500 EC doit être appliqué avec de l'équipement propre et bien calibré.

Avant d'ajouter Priwen 500 EC dans le réservoir du pulvérisateur, s'assurer que ce dernier est bien propre :

- Verser la moitié du volume d'eau nécessaire dans le réservoir de pulvérisation ou de mélange et commencer l'agitation.
- Ajouter la quantité requise d'Priwen 500 EC, y compris tous les partenaires de mélange en cuve autorisés, en suivant l'ordre de mélange WALES.
- Finir de remplir d'eau dans le réservoir jusqu'à l'obtention du volume total nécessaire.
- Maintenir l'agitation durant le mélange et la pulvérisation.

SECTION 12 – RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter qu'Priwen 500 EC contient un fongicide du groupe 5. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à Priwen 500 EC et à d'autres fongicides du groupe 5. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides ou bactéricides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le

mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Éviter de faire des applications successives d'Priwen 500 EC ou d'autres fongicides du groupe 5 au cours d'une saison. Faire la rotation avec des fongicides affichant un mode d'action différent et qui sont efficace sur le même pathogène.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides ou les bactéricides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques ou bactériennes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Bayer CropScience en présence d'une baisse possible de sensibilité à Priwen 500 EC chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à un représentant Bayer CropScience au 1-888-283-6847 ou à www.cropscience.bayer.ca.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AVEC :

Bayer CropScience Inc.
#200-160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, AB T2C 3G3

Priwen 500 EC est une marque déposée de Bayer CropScience.